



# Opération « Réduisez vos déchets, allégez votre facture ! »

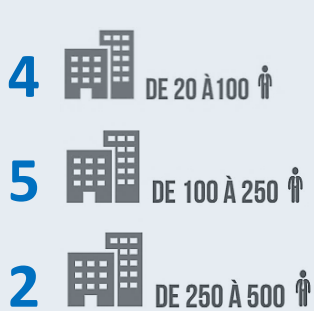


La CCI Saône-et-Loire et l'ADEME Bourgogne-Franche-Comté ont mené de 2013 à 2015 une action associant formation collective et accompagnement individuel pour aider 11 industries à réduire leurs pertes matières et leurs déchets afin de faire des économies et diminuer l'impact environnemental de leur activité.

## Les 11 entreprises ont bénéficié :

- d'audits déchets et matières réalisés par un bureau d'étude mandaté par la CCI (OID Consultants) incluant le calcul du coût complet des déchets,
- de formations collectives pour acquérir des outils et des méthodes d'analyse,
- d'un suivi pour chiffrer les économies financières des actions mises en œuvre (2017).

## RÉSULTATS



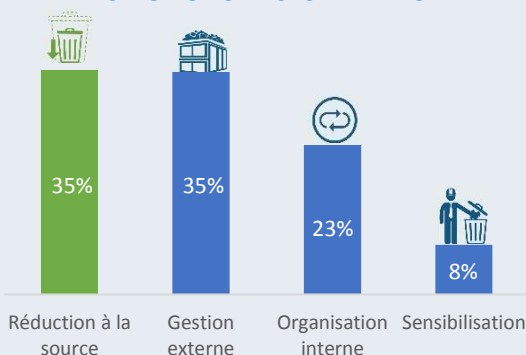
ÉCONOMISENT  
+ de  
**1,2 M€/AN**



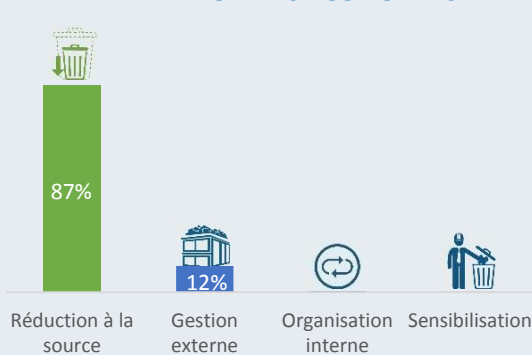
TEMPS DE  
RETOUR MOYEN :  
**1 MOIS**

en mettant en œuvre des **actions simples** sur leurs consommations de matières et sur la gestion de leurs déchets.

### 26 ACTIONS MISES EN PLACE



### RÉPARTITION DES ÉCONOMIES

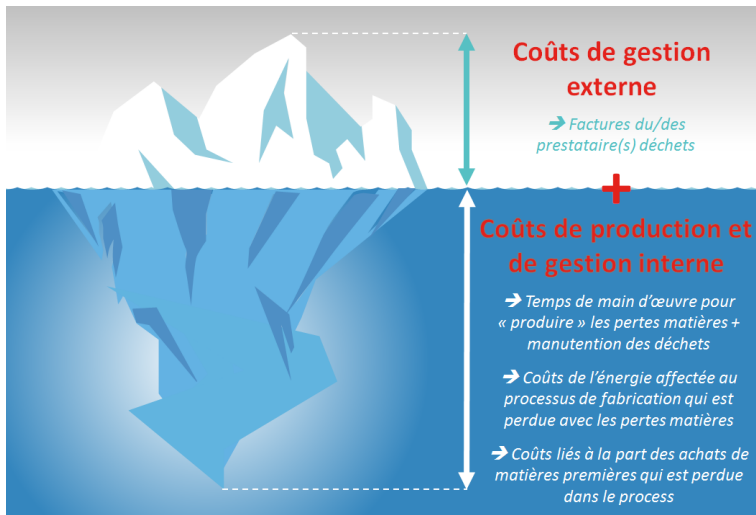


**400 TONNES/AN**  
de matières économisées



**34 TONNES/AN**  
de déchets valorisés

# QU'EST-CE QUE LE COÛT COMPLET DES DÉCHETS ?



La notion de coût complet s'applique à toute entreprise qui utilise des matières premières et de l'énergie.

Le **coût complet des déchets** pour une entreprise est comparable à un **iceberg** : elle n'en connaît que la partie émergée !

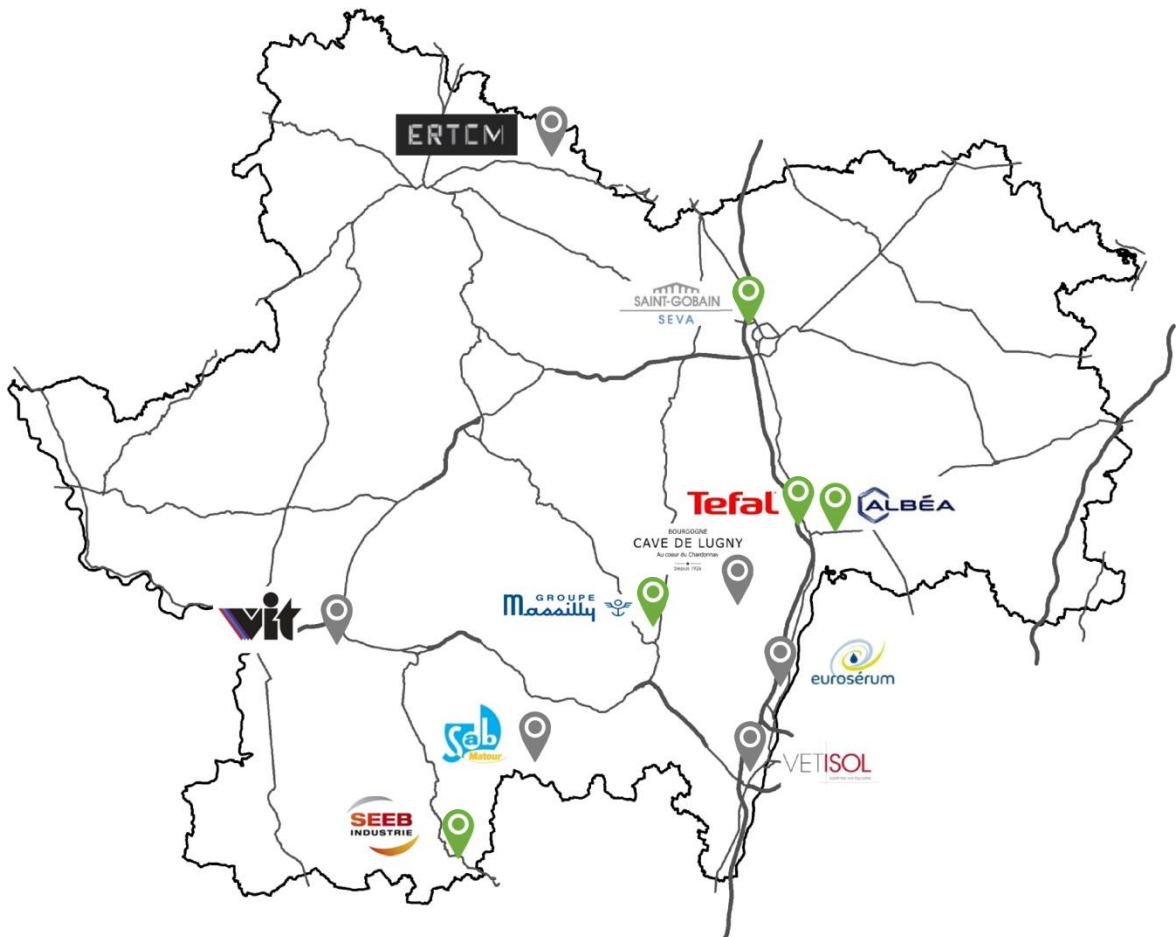
Les enjeux économiques liés à la réduction des pertes

matières sont bien plus importants en prenant en compte l'ensemble des coûts qui ont servi à produire les déchets de process. **Le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit !**

Opération « Réduisez vos déchets, allégez votre facture ! »

## COÛT COMPLET MOYEN DES 11 ENTREPRISES : 1,9 M€/AN

### LES ENTREPRISES PARTICIPANTES



Pour découvrir des exemples d'action mise en place et les économies réalisées, cliquez sur les puces vertes !